

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la Mairie de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, D'HARDIVILLIERS Marie-Claire, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, BROSSIER Emilie, DEMIOT Raymond, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien

Excusé : MOREAU Frédéric, BARRAUD DUCHERON Pascal (pouvoir à B. HENEAU)

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2020

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est accepté à l'unanimité

Délibération 2020-31 : Demande de subvention ACTIV FLASH

Le Département, pour soutenir l'activité économique de proximité et pour permettre aux entreprises locales et aux artisans de retrouver dans les meilleurs délais, des commandes génératrices de chiffre d'affaires, a décidé la mise à disposition des communes d'un ACTIV FLASH dont le montant représente 50 % de notre ACTIV 3-2020 soit 7 150 €.

Cette proposition tombe à point nommé.

En effet, la chaudière de la mairie est tombée en panne. Le chauffagiste préconise l'installation d'une nouvelle chaudière et propose une chaudière à condensation au prix de 13 030,00 € TTC, main d'œuvre incluse.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département au titre de l'ACTIV FLASH pour un montant de 7 150 € et de financer le solde par de l'autofinancement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE la réalisation de cet investissement,

SOLLICITE le Département pour l'attribution de l'ACTIV FLASH,

DIT que cet investissement sera inscrit au budget par décision modificative

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	10		

Délibération 2020-32 : Décision modificative n°1 Investissement

Considérant la décision du conseil municipal de réaliser l'acquisition d'une chaudière à fuel à condensation,

Considérant la participation du Département au titre de l'ACTIV FLASH,

Il convient de prendre la décision modificative ci-dessous pour inscrire la dépense et la recette au budget.

INVESTISSEMENT DEPENSES	
2158 : Acquisition Matériel	13 030,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES	
138 : Subvention ACTIV FLASH	7 150,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	5 880,00 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	
022 : Dépenses imprévues	- 5 880,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	5 880,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative proposée.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	10		

Délibération 2020-33 : Révision du prix de location du hangar tracteur

Le propriétaire du hangar que loue la commune pour garer le tracteur communal, a fait part, par courrier en date du 11 août 2020, de sa volonté d'augmenter le loyer de 10 € par mois soit une majoration de 120 € à l'année. Le prix actuel de de 600 €/an.

Vu la nécessité de mettre le tracteur communal à l'abri des intempéries,

Considérant que la commune ne possède pas de local adéquat,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'augmentation proposée.

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	10		

Délibération 2020-34 : Modification du bail du logement 4 Le Bourg

Considérant le courrier de Monsieur PILLER, locataire du logement communal sis 4 Le Bourg nous signalant son départ du logement au 1^{er} août 2020 mais précisant que son épouse PUYGRENIER Mathilde reste dans ce logement,

Il convient de modifier le bail dans ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ACCORTE de modifier le bail au seul nom de Madame PUYGRENIER Mathilde,

VOTE	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	11	10		

INFORMATION :

* Monsieur le Maire suggère de demander la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour Messieurs GIRARDEAU Luc et HARTE Patrice.

Monsieur GIRARDEAU Luc a exercé pendant 35 ans dont 12 ans en tant que conseiller municipal et 25 ans en tant que 1^{er} adjoint.

Monsieur HARTE Patrice a exercé lui pendant 19 ans en tant que conseiller municipal et 6 ans en tant qu'adjoint.

↳ Le conseil municipal approuve cette démarche.

Les médailles leur seront remises lors de la cérémonie des vœux du Maire 2021.

* Une messe sera donnée à Pleumartin à l'occasion du départ du Père Hermann BOKOVI le dimanche 6 septembre.

* Monsieur Bruno BELIN sera présent à la mairie le mercredi 9 septembre à 11 heures 30 dans le cadre des élections sénatoriales.

* Au sujet des élections sénatoriales, Monsieur le Maire invite le délégué titulaire à voter pour les candidats BOULOUX/BELIN.

* Une analyse des vitesses sur la RD 749 vient d'être transmise à la mairie suite à un relevé de comptage réalisé entre le 10 et 16 janvier 2020. Les mesures font apparaître que le nombre de véhicule transitant sur cette voie est plus important dans le sens Chauvigny – Châtelleraut avec une moyenne journalière de 1 946 VL et PL que dans le sens Châtelleraut – Chauvigny avec une moyenne journalière de 1 303 VL et PL.

Quant aux vitesses, elles sont raisonnables au regard du pourcentage des usagers dépassant les vitesses autorisées (80 km/h)

	Châtelleraut – Chauvigny	Chauvigny - Châtelleraut
% des usagers roulant à plus de 90 km/h	17,4 %	13 %

Ces taux ne nécessitent pas l'installation ou la création de mesure de sécurité routière spécifique.

* Concernant la création de jardins à La Vergnaie, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur de NAYER de la DREAL qui est favorable à ce projet. Il faudra juste déposer une déclaration préalable.

* L'acquisition des biens TRANCHANT et celle de la maison sise 21 route de la Roserie ne pourront pas se réaliser cette année, les banques sollicitées ont refusé l'octroi d'un prêt à la commune.

TOUR DE TABLE :

DUVAULT Sylvie demande s'il serait possible que le département matérialise un passage piéton sur la RD 749 entre le sentier pédestre du Maupas et la route d'Archigny.

↳ Monsieur le Maire précise que cela ne pourra pas se faire compte tenu que la RD 749 se trouve hors agglomération.

DEMIOT Raymond souhaite donner son ressenti par rapport à la situation sanitaire actuelle liée à la COVID 19. En effet, il estime aberrant l'obligation du port du masque en extérieur et pense que cet excès d'hygiène va rendre la population moins résistante au virus. De plus, il déplore le manque de cohérence entre les différentes directives sanitaires et l'abus d'information apportée par les médias.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 05.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

HENEAU Bernard, Maire